

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

par défaut ex parte contesté enquête au fond

BRIGITTE CIMON

DEMANDE

**c.
CISSS DE LA CÔTE-NORD
Dr DANNY DREIGE**

DÉFENSE

**et
L'ASSOCIATION CANADIENNE DE
PROTECTION MÉDICALE**

MISE EN CAUSE

Division civile

Salle n° 3.07

Le 27 août 2019

PRÉSIDENT : L'HONORABLE BERNARD TREMBLAY, j.c.s. JT 1706

ENREGISTREMENT

DEMANDE / BRIGITTE CIMON
 PRÉSENTS ABSENT

M^e **LAHBIB CHETAIBI**
M^e **JEAN-SÉBASTIEN D'AMOURS
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY**
Casier #4

DÉFENSE / CISSS CÔTE-NORD
 PRÉSENTE ABSENT

M^e **CHANTAL LAVALLÉE
CAIN LAMARRE**
190, rue Racine Est, bureau 300
Chicoutimi (Québec) G7H 1R9

DÉFENSE / Dr DANNY DREIGE
 PRÉSENT ABSENT

M^e **PHILIPPE CANTIN
McCARTHY TÉTRAULT**
Casier #10

MISE EN CAUSE / ASSOCIATION
CANADIENNE DE PROTECTION
MÉDICALE
 PRÉSENTE ABSENT

M^e **VALÉRIE LEMAIRE
LANGLOIS AVOCATS**
Casier #115

NATURE DE LA CAUSE Gestion

GREFFIÈRE

Camille St-Onge, TS 1323

**** PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE ****

9 h 47

Demande appelée et identifications des procureurs.

Me Chetaibi informe la Cour que certaines ententes sont intervenues quant aux objections soulevées et que celles qui demeurent seront soumises au Tribunal plus tard, puisqu'elles ne font pas obstacle aux étapes à venir.

9 h 48

Me D'Amours indique que le protocole est toujours d'actualité, à l'exception que les avocats envisagent plutôt de fixer l'instruction en 2020.

9 h 49

L'étape 6 est reportée au mois de septembre 2019.


- 9 h 50 L'interrogatoire des représentants des défendeurs n'est pas encore prévu, puisqu'ils ne sont pas encore identifiés. Une fois certains documents obtenus, les témoins pourront être identifiés.
- 9 h 51 Me Lavallée informe la Cour que la production de l'exposé sommaire des moyens de défense est prévue pour le 1^{er} octobre, donc la demanderesse va probablement vouloir en prendre connaissance avant d'identifier les témoins à interroger.
- 9 h 53 Me d'Amours indique que si des objections sont soulevées lors des interrogatoires, elles pourront toutes être tranchées au même moment.
- 9 h 54 Me Lavallée confirme que les experts sont tous mandatés.
- 9 h 55 La défense prépare une réponse quant à la réserve soulevée relativement à l'identification des sous-groupes, donc la date limite pour formuler une demande au Tribunal à ce sujet demeure le 31 août 2019.
- 9 h 56 Me Lavallée et Me Cantin ont des discussions afin de faire une proposition commune à la demanderesse quant à la réserve sur l'admissibilité en preuve du rapport de l'INSPQ.
- 9 h 58 Me Cantin à est d'avis que si une objection est soulevée quant au rapport de l'INSPQ, celle-ci pourra être tranchée en même temps que les objections soulevées lors des interrogatoires, le cas échéant.
- 10 h 00 Me Chetaibi s'adresse au Tribunal.
- 10 h 02 Si une entente est conclue quant à l'identification des sous-groupes, une ordonnance du Tribunal sera tout de même nécessaire.
- 10 h 05 La date de production des exposés sommaires des moyens de défense est devancée au 30 septembre 2019.

LE TRIBUNAL :

REPORTE la conférence de gestion au mardi 1^{er} octobre 2019 à 9 h 30 pour l'avant-midi, la salle demeurant à être confirmée;

FIXE une conférence de gestion par voie téléphonique au 29 novembre 2019 à 11 h 30;


BERNARD TREMBLAY, j.c.s.


Camille St-Onge, greffière-audicière